



Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
14/01/2026

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 021-212105852-20260126-2026_01-BF



L'an 2026, le vingt-six du mois de janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra, Mme GADY Sarah, M. MONCHAUX Eric

Absents excusés :

Mme SORBIEZ Chloé, procuration à Mme GADY Sarah
Non compté dans les présents et suffrages : Pascal BORTOT

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

Objet : Budget principal - Approbation du Compte Financier Unique 2025 (Délibération n° 2026-01)

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

La commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU de la vague 2 par la signature d'une convention approuvée et signée le 6 décembre 2021.

Vu que le compte financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion.

M. le Maire se retire, M. Franck COUPECHOUX, adjoint aux finances et à la communication, est désigné Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique.

Sous la présidence de M. Franck COUPECHOUX, après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, le maire ne prenant pas part au vote, arrête les résultats définitifs 2025 qui se décomposent comme suit :

Investissement

Dépenses (dont déficit reporté 23,84 €)	398 507,57 €
Reste à réaliser dépenses	519 501,44 €

Recettes	311 495,42 €
Reste à réaliser recettes	269 603,68 €

Fonctionnement

Dépenses	728 904,08 €
Recettes (dont excédent reporté 654 346,40 €)	1 586 493,75 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (avec les restes à réaliser)	- 87 012,15 €
Fonctionnement	857 589,67 €
Résultat global	770 577,52 €

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

